

Bulletin de santé du végétal

ÉCOPHYTO



Canne à sucre – Mars 2018

Directeur de publication : Jean-Bernard GONTHIER, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion
24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière : Joseph ANTOIR

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armefflor, Association des Vergers de l'Ouest, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, ERCANE, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A retenir

Météorologie : en mars, la pluviométrie est supérieure aux moyennes décennales sur toute l'île.

Borer rose (*Sesamia calamistis*) : présence faible sur les parcelles de référence de début et milieu de campagne. A surveiller pour les parcelles de fin de campagne.

Borer ponctué (*Chilo sacchariphagus*) : attention, le seuil de nuisibilité commence à augmenter sur certaines parcelles du réseau. Le risque est élevé.

Cochenilles roses farineuses (*Saccharicoccus sacchari*) et Thrips (*Fulmekiola serrata*) : le risque reste moyen sur certaines parcelles du réseau comme le mois dernier.

Adventices : la pression des adventices reste contrôlée grâce aux interventions, mais elle reste haute à cause des dernières pluies de janvier à mars.

Météorologie

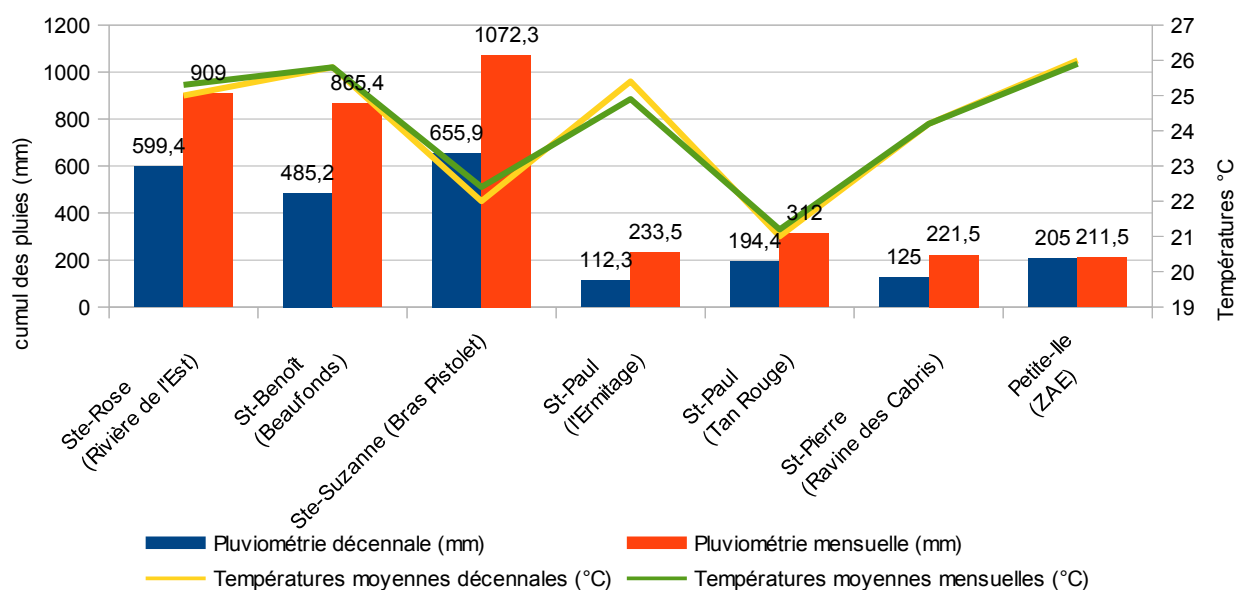
Relevés de mars 2018, comparés aux moyennes décennales du mois de mars.

Poste	Ste-Rose (Rivière de l'Est)	St-Benoît (Beaufonds)	Ste-Suzanne (Bras Pistolet)	St-Paul (l'Ermitage)	St-Paul (Tan Rouge)	St-Pierre (Ravine des Cabris)	Petite-Ile (ZAE)
Températures moyennes décennales (°C)	25	25,8	22	25,4	21	24,2	26
Températures moyennes mensuelles (°C)	25,3	25,8	22,4	24,9	21,2	24,2	25,9
Pluviométrie décennale (mm)	599,4	485,2	655,9	112,3	194,4	125	205
Pluviométrie mensuelle (mm)	909	865,4	1072,3	233,5	312	221,5	211,5

Les températures du mois de mars 2018 ont été plus basses que les moyennes décennales sur l'Ouest et le Sud, plus hautes dans le Nord et l'Est.

La pluviométrie a été largement supérieure aux moyennes décennales dans l'ensemble de l'île sauf sur Petite-île.

Comparaison des pluviométries décennales au cumul mensuel de mars 2018



Phénologie

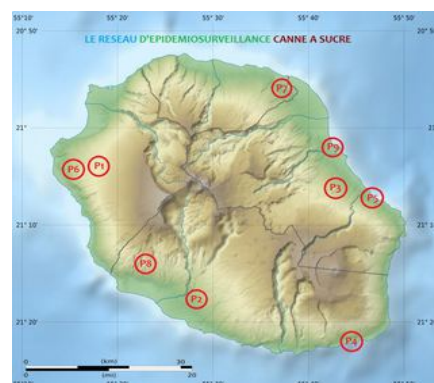
Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de mars 2018.

Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Saint-Paul	Saline-les-Hauts	881	R583	Fin octobre 2017	Croissance
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-juillet 2017	Croissance
P3	Saint-Benoît	Cambourg	421	R570	Début août 2017	Croissance
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Fin juillet 2017	Croissance
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Fin juillet 2017	Croissance
P6	Saint-Paul	Antenne IV	204	R579	Fin août 2017	Croissance
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Début août 2017	Croissance
P8	Les Avirons	Tévelave	798	R583	Fin septembre 2017	Croissance
P9	Saint-Benoît	Beaulieu	66	R582	Début décembre 2017	Croissance

Etat phytosanitaire des cultures

- **Canne à sucre**

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées sur 9 parcelles réparties sur l'ensemble de l'île tous les mois. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



Répartition géographique des parcelles

Etat phytosanitaire des parcelles de cannes face aux bioagresseurs au mois de mars 2018.

Borer rose (<i>Sesamia calamistis</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8 : 0 % de « cœurs morts » P9 : 4 % de « cœurs morts »	20 %	Risque faible : les attaques sont plus fortes de 0 à 3,5 mois après la levée et pendant toute la durée du tallage.
Borer ponctué (<i>Chilo sacchariphagus</i>)	P2, P4, P5, P7, P9 : 0 % de tiges attaquées P1 : 10 % de tiges attaquées P3, P6 : 40 % de tiges attaquées P8 : 50 % de tiges attaquées	> 50 %	Risque élevé : le stade phénologique des plants est propice aux attaques de borer ponctué.
Noctuelle défoliatrice (<i>Leucania pseudoloreyi</i>)	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9 : 0 % de feuilles attaquées	> 50 %	Risque nul : la période à risque est passée pour les parcelles au stade de début et fin de croissance.
Cochenilles (<i>Saccharicoccus sacchari</i> , <i>Aulacaspis tegalensis</i> , <i>Dysmicoccus boninsis</i>)	P6, P8 : 0 % des tiges attaquées P1, P9 : 5 % des tiges attaquées P4 : 10 % des tiges attaquées P5 : 20 % des tiges attaquées P3 : 30 % des tiges attaquées P2, P7 : 35 % des tiges attaquées	> 50 %	Risque moyen : les stades phénologiques de croissance sont propices à la présence de cochenilles.
Rat (<i>Rattus sp.</i>)	Absence de dégâts	Difficile à déterminer	Risque faible : Les cannes peuvent commencer à être attaquées, notamment des variétés de cannes riches en sucre telles que la R579 de début de campagne.
Thrips (<i>Fulmekiola serrata</i>)	P1, P9 : 0 % de feuilles attaquées P2, P4, P5, P7, P8 : 30 % de feuilles attaquées P3, P6 : 40 % de feuilles attaquées	Difficile à déterminer > 50 %	Risque moyen : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles enroulées.

Risque nul : pas de pression des bioagresseurs

Risque moyen : présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

Risque faible : possibilité de présence, mais pas d'impact sur culture

Risque élevé : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

- Le borer rose n'est plus présent sur les parcelles du réseau. Même les parcelles de fin de campagne ont dépassé la période de risque.
- Le borer ponctué apparaît sur la P1 et est toujours présent sur la P3, P6 et P8. Pas d'attaques sur les autres parcelles du réseau. La P8 atteint le seuil de nuisibilité de 50 %.
- Absence des noctuelles sur les parcelles de début et fin de campagne.
- La présence des cochenilles a augmenté légèrement sur les parcelles du réseau déjà atteintes le mois dernier. Elles font leurs apparitions sur la P1 et P9. Elles sont localisées au niveau des noeuds et il faut retirer les pailles sur les tiges pour pouvoir les observer.
- Augmentation des thrips sur les parcelles du réseau.
- Pas de dégâts mais les rats peuvent commencer à être attirés par les cannes de R579 de début de campagne.



« Effet mitraillette » sur la feuille de canne à sucre causé par la larve du borer (J. Antoir, CA)



Siure caractéristique du borer sur un entre-noeud (J. Antoir, CA)

Enherbement des parcelles de canne au mois de mars 2018.

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Enherbement	25	0	15	10	0	35	20	30	25
Mois après coupe	5	8	8	8	8	7	8	6	3
Dernière intervention	Février	Mars	Mars	Mars	Mars	Février	Janvier	Janvier	Janvier
Type d'intervention	Manuel	Epaillage	Epaillage	Epaillage	Epaillage	Chimique	Mécanique	Chimique	Chimique
Seuil d'intervention	30 %								
Évaluation des risques	Moyen	Nul	Moyen	Faible	Nul	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen

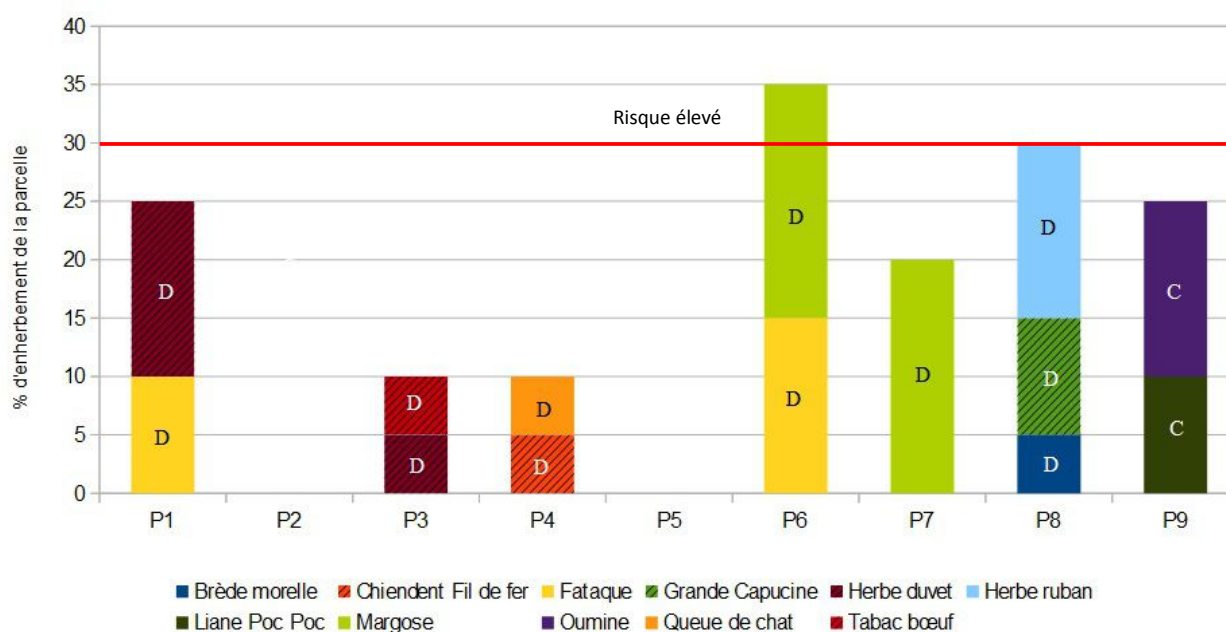
Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes

Risque moyen : 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

Risque faible : 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible

Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne

Enherbement des parcelles et présence d'adventices au mois de mars 2018.



Rappel : l'échelle phénologique des adventices utilisée est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques allant de A (plantule) à E (grenaison).

Grâce aux interventions, les pressions d'enherbement ont baissé sur les parcelles du réseau et reste moyenne malgré les pluies de saison consécutives.

Les parcelles P6 et P8, atteignent une pression d'enherbement à risque élevé (30 %). Les cannes sont en compétition directe avec les adventices et une intervention immédiate est nécessaire. Pour rappel la concurrence spatiale agit sur la fertilisation, l'eau et sur la production de chlorophylle.

Les autres parcelles, quant à elles, ne dépassent pas le seuil d'enherbement. Les interventions telle que l'épaillage ont maintenu ou réduit le taux d'enherbement à néant comme sur la P2, P3, P4 et P5. On note une légère augmentation du taux d'enherbement sur la P1, P7 et P9.



Attention : sur les parcelles qui dépassent le seuil de 30 % de recouvrement par les adventices, le risque d'impact sur la culture est élevé. Les adventices mal maîtrisées peuvent diminuer le rendement de la canne à sucre jusqu'à 9 à 15 tonnes/ha/mois de concurrence (soit 300 à 500 kg/ha/j de perte par concurrence). En cas de forte infestation sur une durée de 3 mois de concurrence, les pertes de rendement peuvent atteindre 45 tonnes/ha. Il est nécessaire de maîtriser l'enherbement au plus tôt. (source : les bonnes pratiques de désherbage de la canne à sucre, 2016)

Rappel sur le ver blanc (*Hoplochelus marginalis*)

Attention, nous rentrons dans la période sensible concernant les vers blancs.

Le ver blanc cause des dégâts essentiellement à partir du 3ème stade larvaire. Il se nourrit entre autres des racines de la canne à sucre et peut causer d'énormes pertes de rendement.

Seuil de risque : une densité de 3 à 5 larves de vers blancs par souche de canne à sucre est le seuil économique ou de nuisibilité pour la variété R570.



Le Ver blanc, *Hoplochelus marginalis* (J. Antoir, CA)

Action contre les vers blanc : le dispositif de lutte est basé sur l'utilisation d'un agent de biocontrôle vivant, l'entomopathogène *Beauveria hoplochelii*. Il est proposé sous la forme commerciale du BETEL[®]. Lors des replantations, il est recommandé d'appliquer le BETEL[®] à la dose de 50 kg/ha en traitement du sol avec incorporation immédiate. Répartir le produit de manière homogène au niveau de la bouture et aux abords du sillon ouvert, puis recouvrir immédiatement pour préserver son efficacité. **Attention, une exposition trop longue au soleil et un contact avec de la chaux ou de l'écume chaude peuvent tuer le champignon *Beauveria*.**

Afin de faire un état des lieux précis des infestations de vers blancs, faites vos remontées à votre animateur filière (0692 70 04 98) qui les transmettra à la FDGDON (0262 45 20 00) et à la DAAF (0262 33 36 68) pour centralisation. Sur les foyers actifs, une visite des agents de la FDGDON permettra de quantifier les populations de vers blancs et du *B. hoplochelii*. L'interprétation des données permettra ensuite aux membres du comité ver blanc de prendre si nécessaire des mesures de luttés complémentaires .



Rappel : il est obligatoire de traiter les parcelles agricoles de canne à sucre lors de la replantation (arrêté préfectoral n°1978 du 22 octobre 2013 et arrêté national du 5 Juin 2009).

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion
Tél : 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98 / e-mail : joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto